

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE VALOUSE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 026-212603633-20251128-DELIB20251101-DE

Séance du 22 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de novembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14/11/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	6
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	14/11/2025

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Raphaël MIRANDA

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2025	Délibération n°2025-11-01
--	---------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le samedi 22 novembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Raphaël MIRANDA.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2025

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR